

Conformément aux dispositions combinées des articles L.2313-1 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au compte administratif.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections :

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

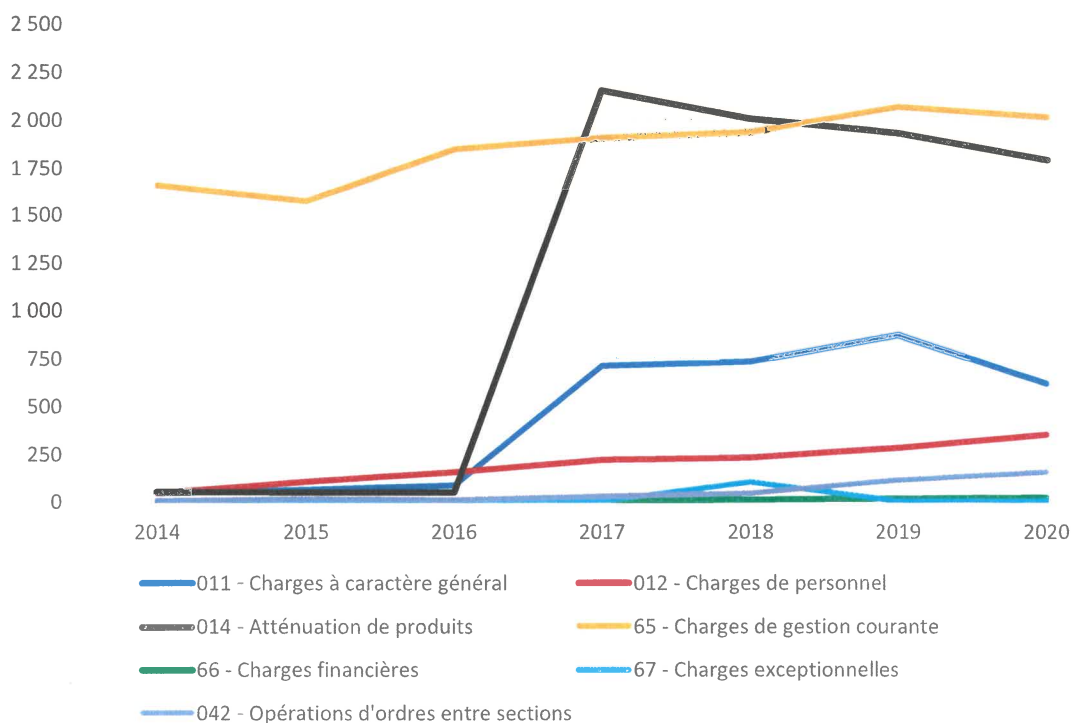
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les dépenses

Elles se composent des :

- Charges à caractère générale – Chapitre 011 : achats stockés et non stockés, des prestations de services extérieures, frais de communication et de publication, l'entretien et les réparations.
- Dépenses de personnel – Chapitre 012
- Atténuations de produits – Chapitre 014 : reversements effectués par la Communauté de Communes à ses communes membres et à l'Etat.
- Autres Charges de gestion courante – Chapitre 65 : Versements de subventions, les participations obligatoires et les contingents, indemnités.
- Charges financières – Chapitre 66
- Charges exceptionnelles – Chapitre 67
- Dotations aux amortissements – Chapitre 042

Evolution dépenses de fonctionnement



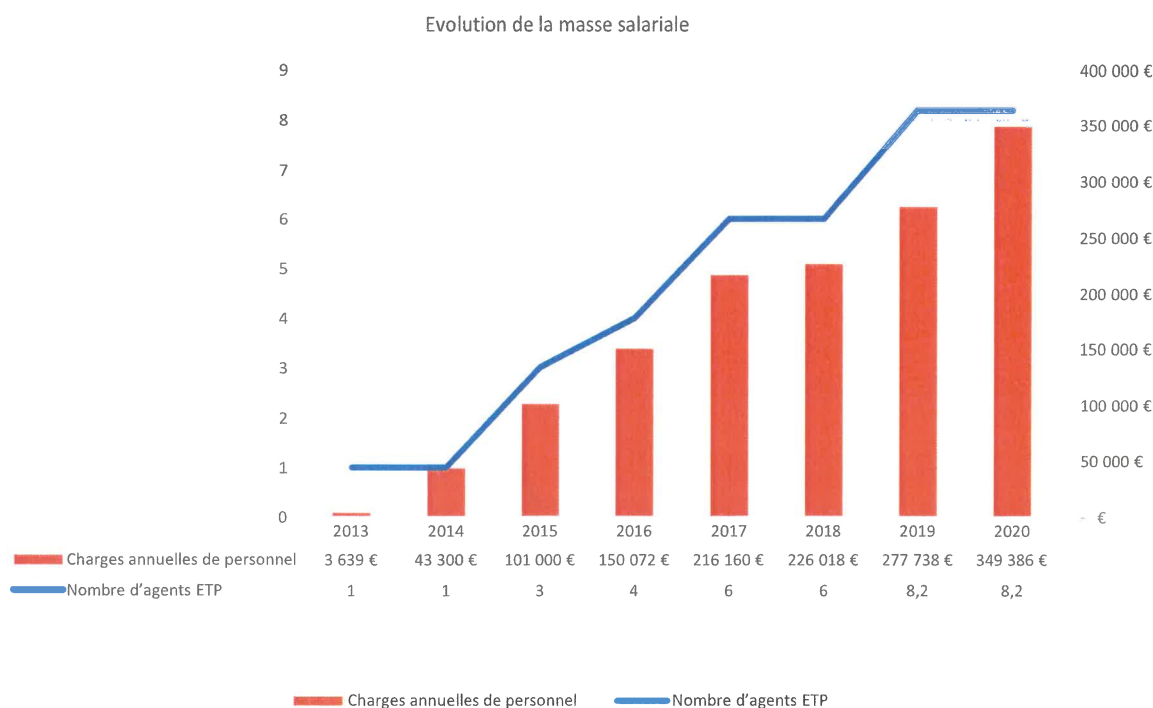
Depuis 2017, la Communauté de Communes Vexin Val de Seine a connu de nombreux changements :

- Changement de fiscalité, passant de la fiscalité additionnelle à la fiscalité professionnelle unique se traduisant par la perception de recettes fiscales professionnelles en lieu et place des communes occasionnant également des transferts de compétences des communes vers l'intercommunalité et la prise de nouvelles compétences comme :

- o La Gestion des 3 Zones d'Activités Economique de Magny-en-Vexin
- o Entretien et réfection de voiries intercommunales
- o La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La communauté de communes a donc connu des hausses importantes de dépenses sur :

- o Les charges à caractères générales :
 - Les contrats de prestations de services : évacuation des dépôts sauvages, ...
 - L'entretien de la voirie intercommunale : travaux, salage, fauchage des abords, ...
 - Les frais administratifs du siège de l'intercommunalité : maintenance bâtiment et logiciels, téléphonie, affranchissement, entretien des locaux, ...
- o Les dépenses de personnel :



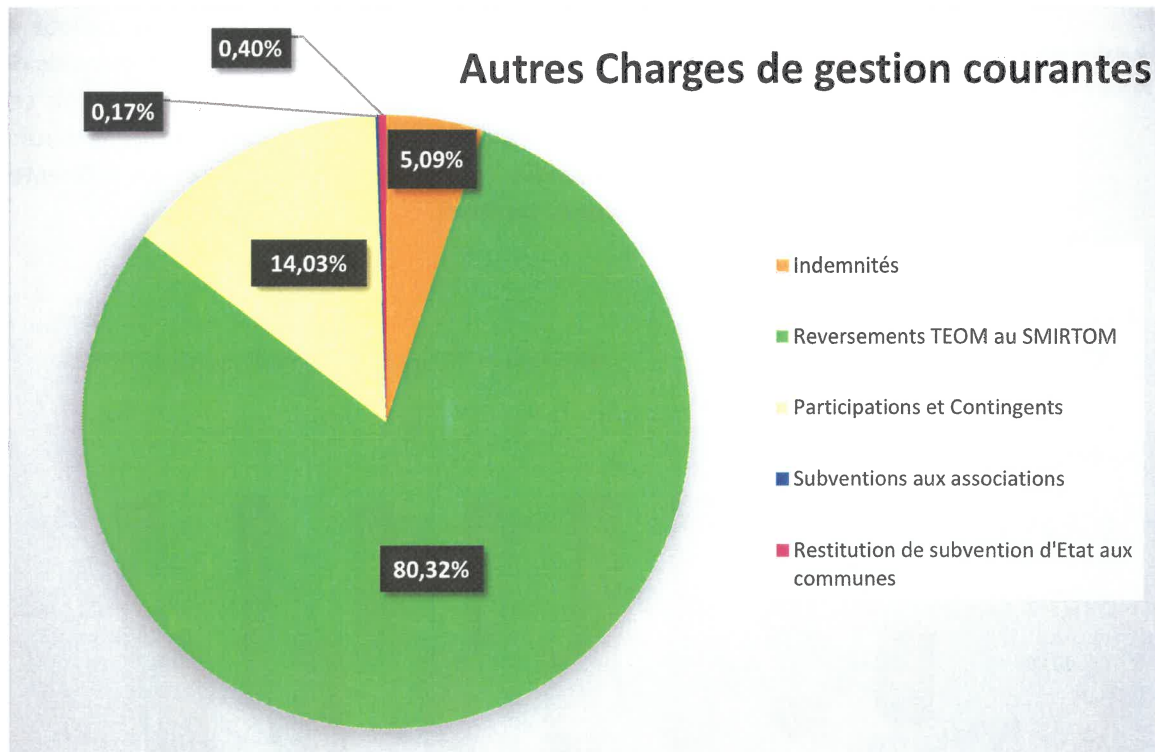
Malgré l'évolution des recrutements, les dépenses de personnel de la Communauté de Communes restent inférieures aux communautés de communes de mêmes strates au niveau national.

- o Les atténuations de produits :
 - Depuis le passage de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine en fiscalité professionnelle unique, l'intercommunalité perçoit en lieu et place de ses communes membres la fiscalité professionnelle du territoire et une dotation de compensation de l'Etat suite à la réforme de la taxe professionnelle. Ces attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de la

Communauté de Communes notamment lorsqu'il y a des transferts de compétences et de charges. C'est une dépense obligatoire.

- Les reversements à l'Etat comportent des prélèvements de recettes au bénéfice de l'Etat tels que :
 - FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : Il permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale
 - FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) : Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

○ Autres Charges de gestion courante :



○ Charges financières :

- Les dépenses liées à ce chapitre sont les services bancaires et assimilés ainsi que les intérêts d'emprunt.

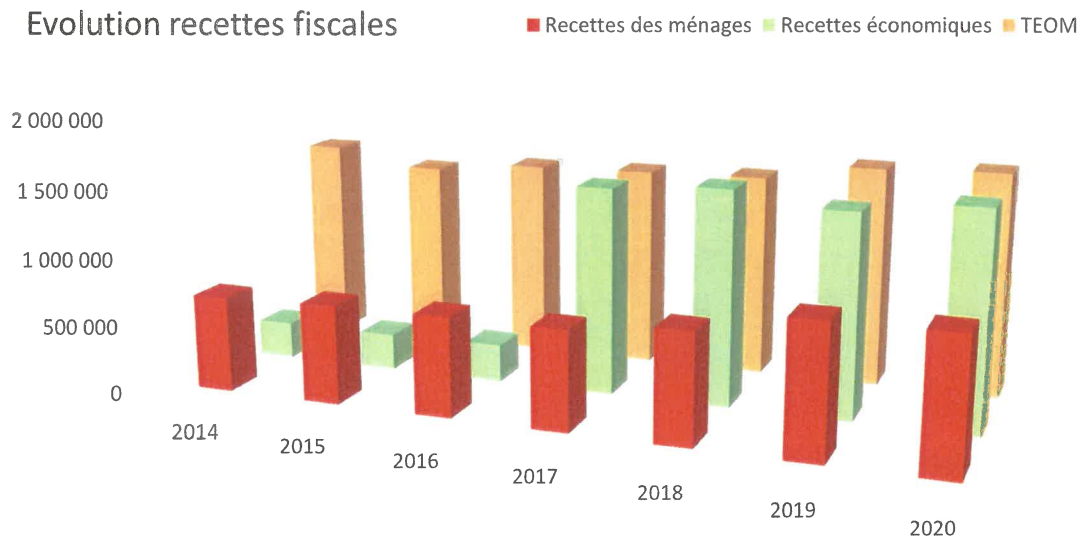
	2016	2017	2018	2019	2020
Annualité des intérêts	344.11 €	3 164.87 €	7 345.82 €	11 966.54 €	11 202.37 €
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	5 598.37 €

B – Les Recettes

Elles se composent des :

- Atténuations de Charges – Chapitre 013 : remboursement de frais liés au personnel
 - Produits des services, du domaine et ventes diverses – Chapitre 70
 - Impôts et taxes – Chapitre 73 : perception de fiscalité.
 - Dotations, subventions et participations – Chapitre 74
 - Autres produits de gestion courante – Chapitre 75
 - Produits financiers – Chapitre 76
 - Recettes exceptionnelles – Chapitre 77
 - Amortissements de subventions – Chapitre 042
- Produits des services, du domaine et ventes diverses :
 - En 2020, la France a dû faire face à une pandémie et au déclenchement d'une crise sanitaire mondiale. Les collectivités territoriales ont été les premières à se mobiliser pour doter leurs habitants de masques et de produits tels que gel hydroalcoolique et lingettes désinfectantes. Dès l'annonce du premier confinement des groupements de commandes ont été initiés par les EPCI, départements et régions pour obtenir ces fournitures à des coûts raisonnables. La Communauté de communes a procédé ensuite à de nombreuses commandes et revendus à prix coûtant ces fournitures aux différentes communes, syndicats et entreprises du territoire.
 - Impôts et taxes :

Evolution recettes fiscales

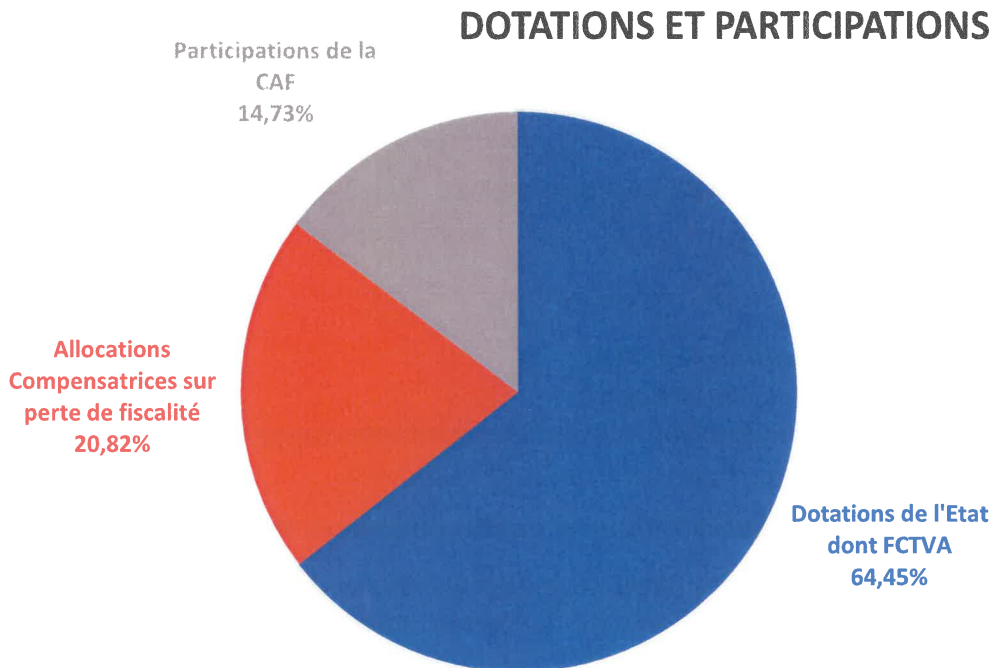


Evolution taux taxes locales directes	Taxe d'Habitation	Taxe Foncière	Taxe Foncière Non Bâtie	Cotisation Foncière des Entreprises
2017	1.55%	1.27%	5.40%	22.41%
2018	1.55%	1.27%	5.40%	22.41%
2019	1.78%	1.46%	6.21%	22.41%
2020	1.78%	1.46%	6.21%	22.41%
2019*	5.77%	5.66%	14.00%	22.49%

*Taux Moyens Nationaux des Communautés de Communes à FPU en 2019

o Les dotations et participations :

La communauté de communes perçoit des dotations de l'Etat ainsi que des participations de partenaires tels que la CAF pour les nombreuses actions menées autour de la petite enfance et de la jeunesse.



- o Autres produits de gestion courante :
 - Cette recette correspond au loyer versé par le délégataire de la crèche situé à Vétheuil.
- o Recettes exceptionnelles :
 - Ces produits sont des régularisations d'écritures rattachées de l'exercice précédents, en 2020, ils s'élèvent à 13 215.53 €.
- o Amortissements de subventions :
 - En 2020, ils s'élèvent à 9 896 .39 €.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les dépenses

Les dépenses d'investissement en 2020 ont concerné principalement :

- L'amortissement de subvention
- Les annuités de capital
- Sécurisation du gymnase intercommunal
- Aménagement de terrains
- Réfection de voirie intercommunale

- Signalétique dans les ZAE
- Sécurisation de ponts sur des voies intercommunales
- Travaux sur les réseaux d'électrification
- Acquisition de matériel informatique
- Mobilier et matériel d'activité pour le RAM d'Aincourt
- Fonds de résilience
- Opérations d'ordres (rectification d'écritures comptables sur des exercices précédents)

Dépenses totales d'investissement en 2020 : 1 362 150.62 €

B – Les recettes

Les recettes d'investissement en 2020 ont pour origine :

- Report excédent 2019
- FCTVA
- Excédent capitalisé
- Subventions Départementales ARCC
- Amortissement des immobilisations
- Opérations d'ordres (rectification d'écritures comptables sur des exercices précédents)

Recettes totales d'investissement en 2019 hors report excédent : 1 353 381.01 €

Les prévisions budgétaires sont arrêtées en fonction du résultat de clôture de l'exercice précédent d'où l'importance du compte administratif qui permet d'avoir une vision détaillée de la gestion financière de la collectivité.